

Contrat de travail temporaire

Par marvindemars, le 27/08/2008 à 22:07

je voudrais savoir si une entrprise de service a la personne peu avoir le statut juridique qu'une entreprise de travail temporaire pour faire des contrat de travail temporaire. Pour avoir du personnel sous la main et les payer en fonction des mission efectuer

Par adama, le 02/09/2008 à 15:12

Bonjour,

Voulez vous créer une entreprise de prestation de services, temporaires ?
c'est possible il suffit de déterminer l'activité exacte et respecter les
démarches de création avant de commencer à proposer vos services aux
personnes intéréssées, et recruter ceux qui vont effectuer ces travaux, ainsi
que les montants ou modalités de leurs rémunérations.